



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

Séance du 17 novembre 2009

En application des dispositions légales, la Municipalité porte à la connaissance des électeurs et électrices les décisions prises par le Conseil communal dans sa séance du 17 novembre 2009.

Le Conseil communal a :

a) Actes communaux pouvant faire l'objet d'une requête à la Cour constitutionnelle du canton de Vaud

Aucun.

b) Décisions susceptibles de référendum

- **Approuvé les intentions de la Municipalité en matière d'accueil de jour des enfants et le crédit d'étude pour la construction d'un centre de vie enfantine à la Croix-Blanche – réponse à la motion Baatard;**
- **Approuvé la réponse amendée de la Municipalité à la motion déposée par M. Delamadeleine, au nom du groupe radical, pour une participation financière en vue de favoriser les transports en commun dès le plus jeune âge.**

c) Autres décisions

- **Elu un membre à la commission des finances;**
- **Adopté le budget 2010.**

Le Conseil communal a en outre décidé de transmettre à la Municipalité :

- **L'interpellation de Mme Silvia Wichoud concernant la création d'une piste cyclable au chemin des Planches.**

* * * *

Les différents documents relatifs aux décisions prises par le Conseil communal peuvent être consultés au greffe municipal.

Pour les objets soumis à l'approbation cantonale (susceptibles de recours auprès de la Cour constitutionnelle), le délai référendaire est de vingt jours dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.

Pour les objets susceptibles de référendum en matière communale, le délai référendaire est de vingt jours à partir de l'affichage de la décision au pilier public.

Epalinges, le 18 novembre 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Yvan Tardy

Le Secrétaire :

Alexandre Good

